



Dette et remboursement superieur a la valeur de la dette

Par **Teddy57**, le **02/07/2015** à **09:27**

Bonjour a tous,

J'ai prete de l'argent en novembre-decembre 2014 a un ex-ami, et celui-ci tarde a rembourser. Je lui ai prete la somme totale de 600 euros, et il m'a deja rembourse 100 euros, en 2 paiement de 50 euros.

J'ai une reconnaissance de dette etablie selon le site officiel du gouvernement, le talon des cheques, et je devrais pouvoir obtenir les virements ou retrait effectues au benefice de cette personne.

Cette personne propose de me ceder un ordinateur, d'une valeur d'environ 1500 euros. Mais je reste dubitatif, car rien ne me garantit qu'il ne portera pas plainte par la suite pour vol, ou tout simplement que l'ordinateur soit vole.

Quel document puis-je exiger afin de prouver que l'ordinateur m'a ete cede et que celui-ci n'est pas issu d'un vol ou autre?

Ai-je le droit, si la personne me le propose, de prendre cet ordinateur, d'une valeur superieure a la dette, en paiement de celle-ci?

Merci pour vos reponse,

Cordialement

Par **Visiteur**, le **02/07/2015** à **16:29**

Bonjour,

il est evident que si cet ordinateur lui appartient il a en sa possession la facture d'achat ? Sauf bien sur si l'ordi a été achete d'occaz... Si vous avez des doutes quant à l'honnêteté de cet "ami"; n'acceptez pas ! Le solde de cette dette peut se faire d'autres façons que par l'argent bien sur ! Si vous estimez que l'objet ou le service offert remplace la somme due, c'est à vous de voir ?! Vous pouvez meme annuler la dette !! Cela n'a rien d'illégal !

Par **Teddy57**, le **02/07/2015** à **17:16**

Merci pour votre reponse

Quand vous parlez d'annuler la dette, vous voulez dire apres reception de l'ordinateur? Et si je prend cet ordinateur, ne deviens-je pas redevable a mon tour de la difference?

(Prix de l'ordinateur - Somme due = ce que j'auraiS a payer)

Je ne veux pas devenir redevable a cette personne a mon tour. Si j'accepte l'ordinateur, que je le vends, prend ma part et lui redonne la difference, aurait-il une facon de contester mon geste?

Ou serait-il plus sage d'attendre le remboursement total?(remboursement, qui a ce rythme, risque de durer plusieurs annees)

Cordialement

Par **Teddy57**, le **16/07/2015** à **08:18**

Personne n'a de reponses?

Je voudrais juste agir legalement pour recuperer l'argent, sans devenir hors la loi a mon tour...

Par **Visiteur**, le **16/07/2015** à **11:32**

vous ne lui devrez rien ! quand je dis annuler la dette je veux dire que vous pouvez dans un geste d'immense générosité annuler cette dette ! En gros vous faites comme vous voulez ! en gros je dirais meme que si vous avez encore la reconnaissance en votre possession vous pouvez encore réclamer le remboursement !